Commune mixte
2807 PLEIGNE

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Jeudi 3 décembre 2026, à 20h00, à l'Epicentre

ORDRE DU JOUR

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 1er octobre 2026.
2. Discuter et voter le nouveau règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Pleigne.
3. Discuter et voter le nouveau règlement concernant la garde et la taxe des chiens.
4. Discuter et voter une dépense de CHF 20'000.- pour terminer le remplacement des compteurs d'eau.
5. Discuter et voter les taxes communales, la quotité d'impôts et le budget 2027.
6. Divers

Les règlements mentionnés aux points 2 et 3 de l'ordre du jour sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées, durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit au Secrétariat communal.

Pleigne, le 9 novembre 2026

LE CONSEIL COMMUNAL